

**SYNDICAT MIXTE INTERDÉPARTEMENTAL DE LA VALLÉE DE LA LÈZE**  
**PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL**  
**SÉANCE DU 5 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le cinq avril, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, convoqués par courrier en date du vingt cinq mars deux mille seize, se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

**Présents :**

Titulaires : Jean-Jacques MARTINEZ, Denis BOYER, Georges GATEIN, Serge DESCADÉILLAS, Michel LACAY, Jean-Loup BASTIEN, Nicolas CALMES, Colette SUZANNE, Eveline CARDONA, Hervé GILABERT, Jean-Louis GAY, Amédée LABORDE, Roger BUFFA, François VANDERSTRAETEN, Philippe JALOUX, Olivier RUMEAU, Véronique GRANDET, Francis BOY.

Suppléants : Didier MEDA, Jean LABORDE.

**Excusés :** Yves CADAS, Hervé BOUCTON, Sébastien MERIC, Pierre LOPEZ, Anne-Marie VIGNEAUX, Marie-Josée VARELA, Jean-Luc COURET, Jean-Claude COURNEIL, Laurent PANIFOUS, Paul FRANQUINE, Francine PONT FASSEUR, Yvon LASSALLE, Jean-Louis CAUHAPE, Rosine MOREAUD, Hervé FRANQUINE, Christian ROUZAUD Sébastien SOUBIES, Wilm WIJNEN.

Monsieur le Président ouvre la séance à dix huit heures cinq et procède à l'appel des délégués. Constatant que le quorum est atteint, il invite le Comité syndical à désigner le secrétaire de séance. Monsieur Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**16/10 Approbation du procès verbal de la séance du 29 septembre 2015**

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès verbal de la séance du 8 mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le procès verbal de la séance du 8 mars 2016.

**Décisions prise par délégation du Comité syndical**

Monsieur le Président informe le Comité syndical des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Marché d'étude géotechnique G2 PRO avec la société Sols et Eaux dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre de la digue de Lèze morte, pour un montant de 5960 €HT,
- Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre de la digue de Lèze morte avec le bureau d'études ARTELIA, pour un montant de 2 500 €HT, afin de reprendre le modèle hydraulique de 2012.

A la demande de Monsieur le Président, Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, précise l'utilité de cette étude hydraulique complémentaire qui permettra de définir les impacts de la digue de Lèze morte, indépendamment des autres ouvrages initialement prévus au PAPI Lèze et intégrés dans le modèle hydraulique en 2012.

## **16/11 Vote du budget primitif 2016**

Monsieur le Président informe le Comité syndical que, suite à la signature de l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général, les travaux de la noue du Jacquart à Artigat vont pouvoir démarrer sous quinze jours. Il salue la détermination des élus à convaincre Madame le Préfète de l'Ariège du bien fondé de l'opération, en dépit des conclusions du Commissaire enquêteur.

Il rappelle la très nette tendance à la hausse des investissements du SMIVAL pour les années 2014 et 2015, qui traduit la volonté des élus de la vallée à agir sur les inondations. Les actions engagées pourront se poursuivre, en particulier les représentants de l'État ont proposé la constitution d'un PAPI d'intention qui constituerait un PAPI de transition permettant de préparer la suite.

Les rencontres avec les Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) laissent penser que le SMIVAL pourra poursuivre son activité au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet les élus communautaires ne semblent pas souhaiter exercer ces compétences. Le SMIVAL peut s'appuyer sur une équipe technique de qualité et des élus mobilisés sur le terrain.

Sur invitation de Monsieur le Président, Nicolas CALMES présente les différents crédits proposés au budget primitif 2016. Les contributions générales sont proposées en hausse de 3%. La répartition entre les collectivités est définie par les règles statutaires. Plusieurs emprunts sont en cours dont le plus ancien va s'éteindre en 2016. Les autres emprunts s'éteindront progressivement jusqu'en 2024.

En fonctionnement, plusieurs postes sont en augmentation, tels que l'entretien du véhicule et l'affranchissement lié à l'importante communication dont Jean-Jacques MARTINEZ dit assumer la responsabilité pour pouvoir communiquer auprès des partenaires, élus et Parlementaires. Les dépenses de gestion courante s'établissent ainsi à 171 600 €, en hausse de 3,1%, incluant la gratification des stagiaires et l'éventualité du recours à un emploi aidé administratif.

En recettes de fonctionnement, Nicolas CALMES souligne le risque en 2017 de manque à gagner de 24 k€ au compte 74718, sauf si le PAPI d'intention se traduit par un maintien des financements de l'État à l'animation du PAPI Lèze.

Jean-Jacques MARTINEZ s'insurge contre les sommes exorbitantes des frais d'insertion qui sont obligatoires pour les publications dans les journaux d'annonces légales.

Le budget global pour 2016 s'établit ainsi à 3 257 688,75 €, dont près de 2,8 millions d'euros d'investissement, soit un coefficient de 5 entre fonctionnement et investissement.

Jean-Jacques MARTINEZ rappelle que les investissements décidés par le SMIVAL font travailler des hommes et des femmes qui font vivre leurs familles, ce qui contribue à la lutte contre le chômage, l'amélioration des conditions de vie des familles, l'éducation des jeunes, tout comme la lutte contre les inondations. Il se réjouit du plan de relance de l'investissement lancé par le gouvernement, même s'il considère qu'il arrive trop tard.

Jean-Jacques MARTINEZ remercie le personnel du SMIVAL qui accompagne les élus dans la réalisation des actions. Il rappelle l'importance pour les élus de pouvoir s'appuyer sur un personnel technique qui fournit un travail de qualité. Il informe du nombre important et de la qualité de candidatures reçues, même pour un stage.

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la précédente séance, Monsieur le Président propose d'adopter les crédits qui traduisent les décisions prises en avril 2015 :

**En section de fonctionnement**

**Dépenses**

011 Charges à caractère général	37 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	134 100,00
65 Autres charges de gestion courante	16 000,00
66 Charges financières	8 000,00
67 Charges exceptionnelles	100,00
68 Dotations aux amortissements et provisions	12 909,69
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	3 500,00
023 Virement à la section d'investissement	254 591,90
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>466 701,59</b>

**Recettes**

74 Dotations, subventions et participations	259 758,52
77 Produits exceptionnels	3 520,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>263 278,52</b>
R 002 Résultat reporté ou anticipé	203 423,07
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>466 701,59</b>

**En section d'investissement**

**Dépenses**

10 Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00
16 Remboursement d'emprunts	17 000,00
20 Immobilisations incorporelles	547 000,00
204 Subventions d'équipements versés	71 370,14
21 Immobilisations corporelles	979 201,62
23 Immobilisations en cours	107 772,88
45 Total des opérations pour compte de tiers	1 044 791,47
020 Dépenses imprévues d'investissement	3 851,05
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 790 987,16</b>

**Recettes**

10 Dotations, fonds divers et réserves	41 289,41
13 Subventions d'investissement	592 268,66
16 Emprunts et dettes assimilées	32 150,00
18 Compte de liaison : affectation	0,00
20 Immobilisations incorporelles	800 000,00
28 Amortissements des immobilisations	12 909,69
45 Opérations pour compte de tiers	836 360,30
021 Virement de la section de fonctionnement	254 591,90
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 569 569,96</b>
R 001 Solde d'exécution reporté ou anticipé	132 421,42
Affectation au compte 1068	88 995,78
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 790 987,16</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** le budget primitif 2016.

## 16/12 Santé prévoyance

Monsieur le Président souligne l'importance des assurances prévoyance et santé en s'appuyant sur l'exemple d'un de ses collègues fonctionnaire tombé à demi-traitement après trois mois d'arrêt de travail liés à un accident. Il invite les agents à réfléchir à cette opportunité et propose au Comité syndical de délibérer favorablement.

Vu l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, complété par le décret du 8 Novembre 2011 donnant la possibilité aux employeurs publics territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 prévoyant que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Considérant l'avis du Comité Technique du CDG31 Favorable en date du 15 décembre 2015 ;

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que le CDG31 a mis en place une mission optionnelle Conventions de participation en Santé et en Prévoyance.

Ce service a vocation à :

- permettre à tout employeur territorial du département de la Haute-Garonne, d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en Santé et/ou Prévoyance;
- permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service, d'accéder à une offre de couverture en Santé et Prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Monsieur le Président précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire de ses agents dans les conditions fixées règlementairement (montant unitaire par agent, éventuellement modulable dans un but d'intérêt social sur la base du revenu ou de la situation familiale).

Monsieur le Président précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG31 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Monsieur le Président indique que la réalisation du service s'effectuera selon les termes de la notice de présentation fournie par le CDG31 et qui demeura annexée à la présente délibération.

Jean-Jacques MARTINEZ rappelle son souhait, évoqué lors du dernier Comité syndical, d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires : action sociale avec le CNAS, attribution de jours de congés exceptionnels pour événements familiaux. La proposition du Centre de gestion tombe à point dans cette réflexion.

Il précise que les montants indiqués sont des minima donnés à titre indicatif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture en Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG31 ;

**INDIQUE** que la participation employeur envisagée s'élèverait au montant indicatif minimum de 5 € par agent et par mois pour la couverture Santé ;

**INDIQUE** que la participation employeur envisagée s'élèverait au montant indicatif minimum de 10 € par agent et par mois pour la couverture Prévoyance ;

### Questions diverses

Jean-Jacques MARTINEZ remercie Nicolas CALMES pour le travail sur le budget et les Vice-présidents du SMIVAL pour leur implication. Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance à dix neuf heures et invite les participants à poursuivre les échanges autour d'une collation.

*Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :*

- 16/10 Approbation du procès verbal de la séance du 8 mars 2016
- 16/11 Vote du budget primitif 2016
- 16/12 Santé et prévoyance

Le Secrétaire de séance,

Francis BOY



Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ

